

Prix PME d'excellence

Critères d'éligibilité

- **Chiffre d'affaires (CA)** : Justifier d'un CA annuel en croissance supérieur ou égal à 100 000 USD

- **Effectifs** : Justifier d'un minimum d'employés légalement déclarés – IPR (6 employés pour les PME dont le CA annuel est compris entre 90000 USD et 300000 USD et 10 employés pour celles dont le CA annuel est supérieur à 300000 USD)

- **Formalisation de l'entreprise** :
 - Être enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (R.C.C.M) depuis au moins 3 ans, fournir le numéro d'identification national, le numéro d'impôt et les preuves de paiement d'impôt, fournir des états financiers déclarés ou certifiés de 2021 et 2020,
 - Détenir un compte au nom de l'entreprise ouvert auprès d'un établissement bancaire depuis au moins 6 mois (joindre le relevé bancaire)

- **Secteurs** : Tous les secteurs sont éligibles avec priorité aux entreprises qui accordent une attention particulière à la sauvegarde environnementale et sociale conformément à la Loi 11/009 du 09 Juillet 2011 pour les PME opérant dans un secteur sensible tel que défini par la réglementation nationale

- **Localisation** : Justifier d'une adresse physique complète du site de l'exploitation du projet dans l'une des villes ciblées par le projet (Matadi, Kinshasa, Lubumbashi, Goma). Fournir une preuve d'avoir été subventionnée par la COPA/PADMPME

- **Business Plan** : Être propriétaire ou copropriétaire de la PME (et non gestionnaire) qui fonctionne réellement, détenir un plan d'affaires (business plan)

- **Conflit d'intérêt** : Ne pas être accompagné par I&F et KE, sauf si vous avez bénéficié de la subvention COPA du PADMPME.

Critères de sélection

- **Capacité du promoteur** : Capacités à présenter l'entreprise, à démontrer son expérience et sa maîtrise du secteur, et à remplir ses obligations (notamment à travers la régularité de paiement des impôts, taxes et cotisations sociales)
- **Organisation** : Qualité de l'organisation de l'entreprise et de son management
- **Performance financière** : Performance financière de l'entreprise au cours des 3 dernières années (évolution du CA, marge brute, résultat net et solvabilité)
- **Potentiel de croissance** : Capacités à générer des revenus et des emplois, faisabilité technique et financière de la stratégie de croissance
- **Financement** : Capacité de financement de l'entreprise (qualité de la contrepartie financière mobilisée par la PME, solidité du Plan de financement), pertinence de la demande de subvention et clarté de son utilisation
- **Environnement et social** : Qualité de la Prise en compte des aspects environnementaux : conformité aux réglementations nationales relatives à l'environnement et qualité du Plan de Gestion Environnementale et Sociale. Politique appliquée pour la motivation du personnel en termes de responsabilité sociale

Prix Jeunes PousSES

Critères d'éligibilité

- **Chiffre d'affaire (CA)** : Justifier d'un CA annuel variant en croissance supérieur ou égal à 10000 USD
- **Age** : Être âgé de 35 ans au plus au moment de la soumission, candidature féminine encouragée
- **Formalisation de l'entreprise** :
 - Être enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (R.C.C.M), fournir le numéro d'identification national, le numéro d'impôt et les preuves de paiement d'impôt,
 - Détenir un compte au nom de l'entreprise ouvert auprès d'un établissement bancaire depuis au moins 6 mois (joindre le relevé bancaire)
- **Secteurs** : Tous les secteurs sont éligibles avec priorité aux entreprises qui accordent une attention particulière à la sauvegarde environnementale et sociale conformément à la Loi 11/009 du 09 Juillet 2011 pour les PME opérant dans un secteur sensible tel que défini par la réglementation nationale
- **Localisation** : Justifier d'une adresse physique complète du site de l'exploitation du projet dans l'une des villes ciblées par le projet (Matadi, Kinshasa, Lubumbashi, Goma). Avoir été financé par la COPA et en présenté la preuve.
- **Business Plan et contrepartie financière** : Être propriétaire ou copropriétaire de la jeune entreprise (et non gestionnaire) qui fonctionne réellement, détenir un plan d'affaires (business plan)
- **Conflit d'intérêt** : Ne pas être accompagné par I&F et KE, sauf si vous avez bénéficié de la subvention COPA du PADMPME.

Critères de sélection

- **Capacité du promoteur** : Capacités à présenter l'entreprise, à démontrer son expérience et sa maîtrise du secteur, et à remplir ses obligations (notamment à travers la régularité de paiement des impôts, taxes et cotisations sociales)
- **Organisation** : Qualité de l'organisation de l'entreprise et de son management
- **Performance financière** : Performance financière de l'entreprise au cours des 2 à 3 dernières années (évolution du CA, marge brute, résultat net et solvabilité)
- **Potentiel de croissance** : Capacités à générer des revenus et des emplois, faisabilité technique et financière de la stratégie de croissance
- **Financement** : Capacité de financement de l'entreprise (qualité de la contrepartie financière mobilisée par la PME, solidité du Plan de financement), pertinence de la demande de subvention et clarté de son utilisation
- **Environnement et social** : Qualité de la Prise en compte des aspects environnementaux : conformité aux réglementations nationales relatives à l'environnement et qualité du Plan de Gestion Environnementale et Sociale. Politique appliquée pour la motivation du personnel en termes de responsabilité sociale